

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le DOUZE du mois d'AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Madame BLIN Marie-Annick, 1^{ère} adjointe au maire de la commune.

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Madame DHAILLY Karine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes BLIN Marie-Annick – BARBIER Stéphane – CANIVET Aurélie – DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

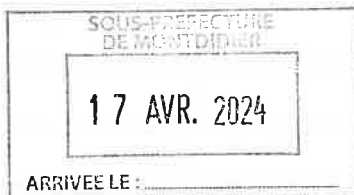
Délibération n° 19/04/2024 - Vote des subventions de 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Entendu le rapport de présentation du budget primitif de 2024,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions en 2024 de la façon suivante :

Organismes - associations	Montant
Comité des fêtes	1.600€00
La Clique du Plessier	170€00
ACPG (Anciens combattants)	80€00
Ape Collège Jean Moulin de MOREUIL	80€00
Société de chasse de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD	260€00
Association des parents d'élèves de l'Avre	100€00
Le Souvenir Français	60€00
USL Pierrepont-sur-Avre Tennis	200€00
Coopérative scolaire	400€00



Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 15/04/2024

La 1^{ère} adjointe au maire

La secrétaire de séance,

Marie-Annick BLIN



Karine DHAILLY

Publiée le 15/04/2024

Transmise au représentant de l'État le 15/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.